

**FRONT
DE GAUCHE**

Place au peuple !

Une nouvelle ambition

2012

pour le sport français

L'humain d'abord

Dans le contexte d'une crise qui aggrave les inégalités et l'insécurité sociales, où des priorités en matière économique, écologique et démocratique doivent être clairement énoncées, quelle place accorder à la pratique sportive ? Faut-il la réduire à un simple divertissement auquel accéderaient uniquement celles et ceux qui en ont les moyens ? Faut-il se contenter d'en pointer les dérives liées au sport-spectacle ? La réponse du Front de Gauche est claire : le sport est une nécessité. **Les activités physiques et sportives participent à la formation de la personne et leur accès relève d'un droit** pour chacun, quels que soient ses capacités physiques, conditions sociales, profession, genre, apparence corporelle, âge, culture ou lieu de résidence. Elles constituent en effet un formidable outil pour comprendre et préserver son corps, entretenir et développer ses aptitudes physiques, s'approprier son environnement, découvrir, vivre et partager des émotions, développer ses capacités d'analyse, d'observation, d'adaptation, de coopération, d'innovation, construire son identité, développer son estime de soi... La pratique sportive permet de s'éprouver, de se transformer et, l'expérience le montre, elle contribue, tout au long de la vie, à un meilleur bien-être physique, moral et social indispensable à toute émancipation, essentiel à la capacité d'agir de chacun(e) et à sa relation aux autres. Sa pratique dans un cadre associatif contribue à la formation du citoyen. Nous l'affirmons : le sport ne se réduit pas à un ensemble de techniques à maîtriser, il est un élément fondamental de l'éducation populaire, de la culture et de la vie sociale, il est un bien public.

En faire un droit nécessite d'agir sur l'organisation du travail pour permettre la conquête du « temps libéré ».

L'émancipation sera au cœur de notre politique sportive, l'humain d'abord !

Avec Jean-Luc Mélenchon

et

Marie George Buffet, Députée de Seine St Denis, Ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative de 1997 à 2002 ; **Patrick Braouzec**, Député du Seine St Denis ; **Lydia Martins Viana**, Dirigeante nationale du sport français ; **Nicolas Bonnet**, Responsable de la commission sport du PCF ; **Eric Coquerel**, Secrétaire national du PG, conseiller de Jean-Luc Mélenchon ; **William Gasparini**, universitaire ; **Jean Lafontan**, syndicaliste ; **Claude Lernoald**, syndicaliste ; **Jean François Davoust**, syndicaliste et dirigeant sportif ; **Severine Peter**, adjointe au maire d'Ivry-sur-Seine (94) ; **Béatrice Barbusse**, Universitaire, Présidente d'un club professionnel ; **Alain Vernon**, journaliste sportif ; **Samia Saoud**, joueuse de rugby en top 10, éducatrice sportive ; **Annick Davisse**, syndicaliste et professeur d'EPS en retraite ; **Denis Langlois**, athlète de haut niveau ; **Marie-Jeanne Gobert**, vice-présidente de la région Basse-Normandie ; **Gilbert Trouvé**, dirigeant d'une fédération sportive ; **Philippe Robin**, Président d'un club omnisport ; **Philippe Marchegay**, Président d'un club de pleine nature ; **Catherine Louveau**, universitaire ; **Dominique Charrier**, universitaire ; **Igor Martinache**, universitaire ; **Jean Pierre Favier**, président d'un club omnisport ; **Francis Parny**, vice-président de la région Ile-de-France ; **Jean Pierre Bontoux**, vice-président du conseil général de Seine et Marne ; **Azzedine Taibi**, vice-président du conseil général de Seine Saint Denis ; **Jean Vuillermoz**, adjoint au maire de Paris...

Contact : fdg.sport@gmail.com



Les nombreuses promesses du candidat Sarkozy pour faire de la France une grande nation du sport se sont transformées depuis 2007 en une véritable entreprise de destruction massive du modèle sportif français, comme en témoignent ces quelques faits :

- **au niveau de l'éducation nationale** : suppression de 5000 postes de professeurs d'EPS (soit 13% de l'effectif du corps) et des déficits croissants d'heures d'enseignement faute d'enseignants remplaçants...

- **au niveau du ministère des sports** : fin des DDJS et perte de capacités de missions et d'actions des DRJSCS ; perte de 15% des effectifs de fonctionnaires lié au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite ; fermetures de 8 CREPS (laissant ainsi certaines régions sans force d'intervention) ; abandon pur et simple de métiers ; budget stagnant en dessous des 0,2% du budget de l'Etat... bien loin des 3% promis...

- **au niveau des collectivités locales** : la réforme fiscale a considérablement affaibli leurs moyens d'agir, la réforme des compétences menace directement le financement du sport à moyen terme...

Les premières conséquences se font d'ores et déjà ressentir.

Des enquêtes montrent un infléchissement de la pratique sportive régulière. Les catégories sociales les plus en difficultés en sont les premières victimes.

Par ailleurs, de plus en plus d'installations, de manifestations sportives et même l'encadrement des pratiques et la formation des éducateurs sont confiés à des sociétés commerciales dont le but premier est, par nature, la rentabilité financière.

Les besoins en matière d'équipement sont immenses, les installations saturées et les conditions de travail des personnels détériorées.

« Aider les clubs à assumer leur mutation vers l'entreprise de spectacle sportif que la compétition économique et sportive exige », telle a été l'orientation politique du gouvernement, clairement énoncée dans un rapport d'Eric Besson.

Pour le Front de Gauche, l'activité sportive doit être au service de l'humain et non du marché. L'Etat, les collectivités locales et le mouvement sportif doivent garantir à toute la population l'accès aux activités physiques et sportives, à la justice sociale et à la solidarité. **Le sport doit être considéré comme un bien public, un espace de solidarité et de mixité.** Il est plus que nécessaire de recréer les conditions pour que chacune et chacun puisse accéder à une culture sportive et construire son propre projet sportif libéré de toute domination (économique, symbolique, masculine, religieuse).

Le Front de Gauche en plaçant l'émancipation humaine au cœur de son projet veut rassembler le mouvement sportif et les forces politiques progressistes pour :

- **reconstruire un véritable service public du sport sur tout le territoire**
 - **reconstruire une unité des pratiques sportives**
 - **garantir la libre association et soutenir l'engagement bénévole**
- **garantir la redistribution des richesses et la mutualisation des moyens.**

Face à l'eupéanisation libérale du sport et à l'appétit du marché, l'Etat doit être le garant de la promotion, du développement et de l'égalité d'accès aux pratiques sportives sur tout le territoire.

6 ruptures pour une alternative à la marchandisation du sport

Le Front de Gauche, dans son projet pour le sport, propose d'engager 6 ruptures radicales avec les politiques libérales qui ont permis la marchandisation du sport en Europe et en France.

1 Le sport n'est pas une marchandise, c'est un droit !

La spécificité du sport comme activité créatrice de l'être humain doit être réaffirmée, nous devons sortir définitivement le sport des logiques de la concurrence marchande par une nouvelle Loi cadre renforçant le service public du sport. Le budget de l'Etat consacré aux activités physiques et sportives doit être immédiatement doublé et progresser à 1%.

2 Le sport ne peut pas se réduire à un instrument des politiques de cohésion sociale ou de promotion de la santé

Le sport ne doit pas être dilué dans la cohésion sociale ou dans la santé publique. Sa démocratisation exige une politique nationale qui s'adresse à toute la population et à tous les niveaux de pratique. Au-delà de sa fonction préventive, comme toute activité culturelle, le sport doit rester un outil d'éducation, de libération, permettant à chacun(e) de développer ses capacités inventives et créatrices, sa liberté. Nous défendons une politique sportive qui permette à toutes et tous d'atteindre le plus haut niveau possible d'accomplissement de soi.

3 La vie associative doit être un des piliers fondamentaux du modèle sportif français

La vie associative est un pilier essentiel de l'organisation du sport en France. Les clubs constituent autant d'espaces de formation citoyenne. Elle doit être préservée de toutes dérives et concurrences commerciales et soutenue au regard d'objectifs éducatifs et démocratiques par une intervention publique forte et une valorisation du bénévolat. Nous nous engageons à lui redonner toute sa place dans un service public du sport renoué et proposons d'inscrire l'encouragement de l'engagement associatif dans la constitution de la 6^{ème} République en insistant sur la représentation des associations dans toutes les instances de concertation à tous les échelons de la vie démocratique.

4 La démocratie doit devenir constitutive de la vie sportive

L'objectif de citoyenneté passe par la démocratisation

et la maîtrise collective des structures d'organisation et de gestion du sport (clubs, fédérations, comités olympiques et sportifs, services publics, entreprises...). L'avenir du modèle sportif français mérite un grand débat démocratique, avec les hommes et les femmes du mouvement sportif, avec les parlementaires, avec les élu-e-s locaux, avec les partenaires sociaux concernés.

5 Une nouvelle éthique est à promouvoir

Le sport professionnel, ses manifestations et leur traitement médiatique (championnats, spectacles, événements sportifs nationaux et internationaux), le recrutement des jeunes et leur charge de travail, l'appel aux joueurs étrangers doivent viser des objectifs humanistes de progrès pour toutes et tous. L'ensemble des richesses créées par la haute performance sportive, qu'elles soient culturelles, économiques ou technologiques doivent participer au développement du sport pour l'ensemble de la population.

6 L'Europe est un territoire déterminant pour défendre la spécificité éducative du sport et lutter contre sa marchandisation

L'arrêt Bosman en 1995 et l'orientation libérale de l'Union européenne ont accru le caractère marchand et dénationalisé du spectacle sportif ainsi que la privatisation des services sportifs. Malgré une reconnaissance de la dimension sociale et éducative du sport, le traité de Lisbonne impose de fait la libre concurrence et la destruction des services publics en Europe, y compris dans le domaine des activités physiques et sportives. Dans les systèmes scolaires européens, une externalisation de l'EPS au profit d'un « sport à l'école » dans la tradition anglo-saxonne s'instaure progressivement. L'objectif est double : ne conserver que les matières scolaires jugées « utiles » pour l'économie et abandonner à la discrétion du mouvement sportif l'éducation par le sport, au détriment d'une éducation physique et sportive obligatoire pour toutes et tous.

S'affranchir du traité de Lisbonne sera indispensable pour préserver le sport de la marchandisation et construire une autre politique sportive européenne.





pour garantir le changement

Le service public est la garantie du droit d'accès au sport pour toutes et tous. Une nouvelle Loi cadre s'impose.

Le premier objectif du Front de Gauche est de sortir définitivement le sport des logiques de marché, de concurrence et de marchandisation. Nous déclarerons le sport comme un **bien public** justifiant une mission de service public.

AGIR TOUT DE SUITE POUR

- Adopter une Loi cadre sur le sport réaffirmant l'unicité du sport, définissant les principes de l'action publique et reconnaissant le rôle de chaque collectivité et du mouvement sportif dans cette action. L'objectif de cette Loi est de redonner les moyens à l'Education nationale, aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés du Ministère des sports et aux associations sportives d'assumer pleinement leurs missions de service public ;
- Redonner les moyens nécessaires à un Ministère des sports de plein exercice avec ses services déconcentrés et ses établissements publics pour qu'ils réalisent leurs missions sur l'ensemble du territoire ;
- Augmenter le recrutement de professeurs de sport ;
- Rétablir au moins un CREPS par région. Nous développerons leurs actions, en lien avec les universités, pour la formation des bénévoles et des métiers du sport, les pôles espoirs et le soutien au sport régional ;
- Maintenir la compétence générale pour toutes les collectivités territoriales afin de permettre le financement croisé des installations sportives. La réforme des collectivités territoriales telle qu'elle a été votée avec l'absence de clarification sur les compétences et sur les moyens sera abrogée et une nouvelle Loi de décentralisation tenant compte des enjeux du sport sera débattue ;
- Augmenter le nombre de cadres territoriaux du sport ;
- Renforcer les moyens humains et financiers nécessaires aux fédérations sportives et au CNOSF pour assurer leurs missions de service public ;
- Assurer la diffusion des compétitions sportives dans lesquelles la France est représentée par le service public de radio, télévision et numérique, en garantissant l'équité entre les différentes disciplines.

L'égalité d'accès à toutes les pratiques sportives passe d'abord par l'école avec l'enseignement de l'EPS et le sport scolaire

L'accès de toutes et tous aux activités physiques et sportives commence à l'école. L'Education nationale doit garantir un enseignement obligatoire minimum de 3h à 5h d'EPS de la maternelle à l'université en insistant sur le niveau de formation et les contenus. Cela implique une augmentation significative du nombre d'enseignants d'EPS par un grand plan national de recrutement et la formation des professeurs des écoles au cours des prochaines années. Nous soutiendrons le développement d'installations sportives adaptées à l'EPS sur le lieu de l'enseignement ou à proximité, gérées par les collectivités et ouvertes aux associations sportives locales. De même, les associations sportives scolaires et universitaires, fédérée par l'USEP, l'UNSS ou la FFSU, seront fortement soutenues pour leur fonctionnement dans chaque établissement.

- Recruter dans l'éducation nationale 2000 professeurs d'EPS par an jusqu'à ce que les 3 à 5 heures d'EPS obligatoires soient garanties pour tous les élèves scolarisés du collège à l'université ;
- Augmenter les options au lycée et la création d'une filière sport en lycée professionnel et en apprentissage ;
- Garantir au moins 4h d'EPS obligatoires à l'école primaire et à l'école maternelle ;
- Renforcer la formation en EPS des professeurs des écoles sur les disciplines fondamentales ;

AGIR TOUT DE SUITE POUR

- Garantir un(e) conseiller(e) pédagogique EPS par circonscription et un(e) coordonnateur(trice) EPS par école. Garantir des crédits fléchés pour le matériel sportif nécessaire par école ;
- Développer le sport scolaire avec la création d'une association sportive dans chaque établissement scolaire de l'école primaire à l'université affiliée à l'USEP, l'UNSS ou la FFSU avec forfait de 3h, pour tous les enseignants institué par décret. Obligation de libérer les cours et les créneaux dans les établissements le mercredi après-midi pour le sport scolaire et le jeudi après-midi pour le sport universitaire. Maintien des postes de cadres USEP, UNSS et FFSU et retour à leur mise à disposition.
- Valoriser le sport scolaire dans les médias à travers une grande campagne de communication ;
- Développer et valoriser l'enseignement de l'EPS à l'université par une unité d'enseignement obligatoire inscrite dans l'emploi du temps de l'étudiant sur au moins un des six semestres du cycle licence et l'offre systématique d'une unité d'enseignement facultative dans chaque filière tout au long du cursus. Augmenter les budgets des Services Universitaires des APS (SUAPS) pour élargir l'offre des activités sportives universitaires.

Un plan national d'aide aux clubs pour relancer la vie associative, l'éducation populaire et le bénévolat

La vie associative joue un rôle essentiel d'éducation populaire et d'émancipation de la personne. Seule une politique nationale affirmée de formation, de valorisation et de soutien aux associations et au bénévolat sera garante de sa pérennité.

L'engagement bénévole ne doit pas être un luxe. Or, cet engagement dépend des conditions de vie et notamment de deux facteurs : la disponibilité en temps et le niveau de vie permettant de s'épanouir dans une activité sociale désintéressée.

En conséquence, la vie associative et l'engagement bénévole seront soutenus au regard d'objectifs éducatif et démocratique, les préservant de toutes dérives commerciales.

AGIR TOUT DE SUITE POUR

- Adopter une Loi cadre sur la vie associative valorisant l'engagement des bénévoles afin de leur garantir le temps et la formation adéquats pour se consacrer à la vie de leur association. L'activité bénévole pourra être intégrée dans la valorisation du cursus scolaire, des droits à la retraite, faire l'objet de validation des acquis de l'expérience (VAE) ou être intégrée au droit individuel à la formation (DIF) représentant 20 heures par an ;
- Garantir la représentation des associations dans toutes les instances de concertation à tous les échelons de vie démocratique et inscrire le droit à l'engagement associatif dans la constitution de la 6ème république ;
- Engager un plan national de soutien aux clubs pour encourager le développement de toutes les activités physiques et sportives pour toutes et tous, qu'elles soient compétitives ou non ;
- Relancer l'aide aux familles les plus démunies pour l'accès aux activités physiques et sportives. Le coût de la pratique sportive (licence, accès aux installations, équipements...etc.) doit être indexé sur le revenu familial pour qu'il ne soit pas un frein à la pratique. La pratique des étudiants, chômeurs et personnes sans revenus doit être aidée ;
- Définir un cadre réglementaire permettant le soutien aux associations sportives en entreprise, en renforçant la loi sur le fonctionnement des comités d'entreprises : vers une participation financière de l'entreprise correspondant à la masse salariale et aux plus-values financières dégagées par les entreprises à forte valeur ajoutée et faible masse salariale ;
- Développer les groupements d'intérêt économique ou les groupements d'employeurs pour l'embauche et la gestion des salariés des associations ainsi que les centres de ressources locaux d'aide à la vie associative et aux bénévoles.



Une politique sportive pour réaffirmer la laïcité et la mixité dans les espaces publics et développer les pratiques des femmes

Si les femmes sont plus nombreuses à pratiquer une activité physique et sportive, les inégalités entre les sexes et les stéréotypes de genre persistent. Les femmes restent cantonnées à certaines pratiques et exclues d'autres considérées comme « trop viriles ». Or, cette ségrégation n'est pas l'effet d'une différence de goûts « naturels », mais le produit de nombreux facteurs sociaux, politiques, institutionnels et religieux. La culture sportive, au sens du projet émancipateur que lui donne le Front de Gauche, n'est compatible avec aucune soumission qu'elle soit liée à une tradition ou à des pratiques de domination masculine. La féminisation de la pratique des disciplines considérées comme « masculines » sera encouragée et un accès mixte aux équipements sportifs sera garanti.

Il s'agit enfin de promouvoir une meilleure représentation des femmes dans le monde sportif. Représentation dans les instances dirigeantes du mouvement sportif mais aussi représentation des pratiques féminines dans les médias. En dépit de leurs performances de premier rang mondial, les matchs des équipes de France de football ou de handball ont été très insuffisamment retransmis.

- Réaffirmer les principes de laïcité et mixité dans les équipements sportifs et dans les compétitions ;
- Instaurer la proportionnalité dans les instances nationales, la part des femmes doit y refléter celle des licenciées ;
- Ouvrir un chantier national avec les fédérations sportives pour le développement des rencontres mixtes, des pratiques émergentes dans toutes les disciplines et à tous les niveaux de pratique. Nous prendrons en compte la diversité des motifs d'agir, l'évolution des règlements et des formes de rencontres (compétitives ou non) ;
- Modifier la Loi sur les retransmissions télévisées pour que les manifestations sportives féminines soient traitées de la même manière que les manifestations sportives masculines ;
- Instaurer l'égalité de salaire entre les sportives et sportifs professionnels d'une même discipline ;
- Promouvoir le développement de lieux de concertation au niveau local pour assurer un partage équitable des installations sportives, sans hiérarchie liée au niveau de pratique, sans discrimination de sexe ou d'âge ;
- Garantir au sein de la formation initiale et continue des enseignant(es), des contenus spécifiques sur la question de l'égalité garçons / filles en général, et en EPS en particulier ;
- Défendre auprès des instances internationales l'obligation d'avoir des athlètes féminines dans les délégations olympiques pour chaque sport représenté.

AGIR TOUT DE SUITE POUR

Une politique nationale d'équipements sportifs pour répondre aux besoins de la population

L'accès aux activités physiques et sportives doit être garanti dans le cadre du service public du sport pour ne pas en abandonner l'offre au secteur commercial. Nous engagerons, avec les collectivités territoriales, un plan national pour le développement des installations sportives institué par une nouvelle Loi qui aboutira à la création d'un fonds national destiné à aider les collectivités territoriales à financer les rénovations et nouvelles réalisations. Elle s'appuiera sur des schémas de cohérence territoriaux ainsi qu'un schéma directeur de cohérence nationale qui prendront en compte les besoins en équipements et aménagements d'espaces naturels indispensables au développement de toutes les disciplines et de tous les niveaux de pratiques. Les carences en équipements sportifs pour les pratiquants non licenciés, ou auto-organisés seront également diagnostiquées. Il s'agira de développer l'accès aux espaces de pratiques urbaines et de pleines natures (halles des sports, pleines de jeux, bases de loisirs, pistes de jogging, parcours de remise en forme, chemins de randonnées, terrains de boules, roller parc, etc...).



L'essentiel des dépenses publiques engagées ces dernières années ont visé à améliorer la sécurité et le standing pour offrir confort et luxe, ou à transformer les stades en parcs d'attraction pour inciter à consommer toujours plus. Or, les infrastructures doivent être conçues pour répondre aux besoins de la population et non pour être seulement rentables. Au même titre que le patrimoine culturel, les équipements sportifs représentent un patrimoine commun. Ils constituent un lieu de vie et de pratique sportive qui doit être accessible à toutes et tous. L'investissement doit être au service d'une conception ne se limitant pas au spectacle, mais contribuant à la formation des espoirs, permettant l'accueil d'une diversité de disciplines et de pratiquants, et favorisant notamment la pratique des femmes, des amateurs et des scolaires.

AGIR TOUT DE SUITE POUR

- Privilégier des modes de financement et de gestion publics ;
- Favoriser les partenariats État/collectivités territoriales en maintenant et encourageant les financements croisés à tous les niveaux du territoire ;
- Mettre fin à tous les partenariats public/privé et au « Naming » et développer les sociétés coopératives d'intérêts collectifs ;
- Repenser les grands stades et les grandes salles dans le cadre d'un réseau national d'équipements publics diversifiés et complémentaires pour satisfaire tous les besoins à tous les niveaux de pratique ;
- Débattre publiquement des critères de rénovation et de construction dans le cadre d'instances de concertation territoriales ;
- Prioriser l'accès aux scolaires et aux associations sportives, et veiller à l'accessibilité aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
- Garantir la maîtrise publique des équipements pour permettre d'associer les citoyens à leur gestion et animation. Cette maîtrise devra garantir la juste répartition des recettes générées lors des grandes manifestations. Ces recettes alimenteront un fonds spécial, conçu sur le modèle du Fonds Sastre créé en 1998 à l'occasion de la Coupe du monde de football organisée en France pour soutenir la vie associative et les pratiques amateurs.

Des politiques sportives à débattre à tous les échelons

Le gouvernement a supprimé en 2008 par décret le Conseil National des Activités Physiques et Sportives concrétisé en 2001 par Marie George Buffet. Il a créé en 2012 une nouvelle instance appelée « Conférence nationale du sport », bien en deçà des exigences de démocratie et des enjeux du sport français, se réduisant à quatre composantes avec une sur représentation patronale, et l'absence notoire d'une partie des pratiquants, des organisations syndicales, des chercheurs et du monde de l'éducation physique. Or le CNAPS garantissait une consultation permanente sur des enjeux identifiés et émettait son avis sur tous les projets de Loi concernant le sport. Le CNAPS était doté par l'Etat de personnels, d'un budget de fonctionnement et de locaux pour la réalisation de ses missions.

- Organiser des Assises nationales du sport sur l'ensemble du territoire afin de remettre en place une instance conçue sur le modèle du CNAPS ;
- Instaurer une concertation annuelle permanente avec le mouvement sportif dans sa plus large expression à chaque échelon du territoire, qui s'appuiera sur le mouvement national des offices municipaux des sports. Ces instances de concertation, de réflexion et d'évaluation feront des propositions d'actions en matière de politiques sportives, lesquelles pourraient aboutir à la création ou au développement de commissions thématiques relatives aux missions propres à chaque territoire, ainsi que des observatoires régionaux du sport permettant de diagnostiquer les problématiques territoriales ;
- Renforcer la démocratie au sein du mouvement sportif.

**AGIR TOUT DE
SUITE POUR**

Une organisation pour garantir l'unité du mouvement sportif et la mutualisation des moyens

L'unité, dans le cadre républicain, passe par la reconnaissance à égalité de toutes les formes de pratiques et des motivations sur lesquelles elles reposent. Le CNOSF, les CROS et les CDOS sont des structures qui doivent jouer un rôle important pour garantir l'unité du mouvement sportif à l'échelle de chaque territoire.

AGIR TOUT DE SUITE POUR

- Garantir cette reconnaissance et la complémentarité des pratiques par une nouvelle Loi cadre ;
- Garantir la mutualisation des moyens et la solidarité financière entre le sport professionnel et le sport amateur ;
- Garantir un modèle sportif fédéral fondé sur le principe de l'ouverture de la compétition à tous, petits et grands clubs, riches ou moins riches. Nous nous opposerons à la création de tout championnat professionnel fermé.

Nous constatons de plus en plus que les activités physiques et sportives ne se pratiquent pas uniquement en club. Les pratiques sportives auto-organisées dans l'espace public sont nombreuses et recouvrent différentes formes : pratique urbaines, de pleine nature, traditionnelles, de jeux, solitaires ou en groupe. Ces pratiques constituent autant le reflet de la société contemporaine, qu'une contribution à son évolution. Elles interrogent à ce titre le mouvement sportif et les politiques sportives publiques.

- Engager un chantier de réflexion sur les pratiques auto-organisées qui s'inscrira dans la volonté d'offrir un service public du sport pour toutes et tous à travers l'aménagement et l'animation du territoire, en concertation avec le mouvement sportif et les collectivités territoriales.

Un plan pour développer l'emploi et la valorisation des métiers du sport

Nous soutiendrons le développement de l'emploi et de la formation dans le secteur des activités physiques et sportives dans le cadre d'un service public rénové offrant des débouchés dans l'Éducation nationale, le Ministère des sports, les collectivités territoriales, les associations sportives et l'industrie du sport.

AGIR TOUT DE SUITE POUR

- Réinstaller au sein du service public l'ensemble des formations du champ sportif et la recherche en sciences du sport qui ont été externalisées vers la sphère privée ;
- Harmoniser le système de formation et des qualifications entre les filières universitaires et sportives et aller progressivement vers un système unique des formations aux métiers du sport sous la double tutelle des Ministères des sports et de l'enseignement supérieur, avec différents niveaux de qualification de 1 à 5 conduisant à la délivrance de la carte professionnelle. Ce dispositif s'appuiera sur un réseau national de formation aux métiers du sport mis en œuvre dans les établissements du ministère chargé des sports et à l'université dans la filière STAPS ;
- Renforcer la filière d'éducateurs sportifs de la fonction publique territoriale afin de garantir un service public du sport local ;
- Développer une recherche publique en sciences du sport et de l'éducation physique (Sciences Humaines et Sociales, Sciences de la Vie et de la Santé, Sciences de l'intervention) qui irrigue les formations en STAPS ;
- Ouvrir un débat pour améliorer la convention collective nationale du sport afin de garantir une réelle reconnaissance de tous les métiers relevant des activités physiques et sportives. L'objectif est de garantir la sécurité de l'emploi, du déroulement de carrière, de la formation et de la retraite des sportifs professionnels et des éducateurs sportifs.



Un sport durable pour respecter l'être humain et son environnement

Nous défendons un sport qui favorise la responsabilité environnementale, notamment les économies en énergie et ressources naturelles, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des pollutions, des nuisances et des atteintes aux écosystèmes afin de préserver la biodiversité. Le développement du sport doit tenir compte des orientations de l'Agenda 21. Les projets de développement devront s'appuyer sur la co-élaboration et la concertation avec la population et favoriser la gestion de proximité.

**AGIR TOUT DE
SUITE POUR**

- Développer la prévention en matière de santé par la mise en place de formations à la médecine du sport et le développement de centres médico-sportifs dans chaque département, avec une mission prioritaire de prévention ;
- Rétablir le remboursement à 100% par l'Assurance Maladie des visites médicales pour certificats médicaux de non contre-indication à la pratique sportive ;
- Renforcer les dispositifs de lutte contre le dopage à tous les niveaux de la pratique, avec des moyens financiers, humains et matériels accrus, notamment pour l'agence française de lutte contre le dopage.

Une politique sportive pour défendre les valeurs éthiques dans le sport

L'actualité du sport business a rattrapé le gouvernement au cours de la dernière Coupe du monde de football ou encore avec les salaires indécents des footballeurs professionnels et les affaires de dopage. Si certaines pratiques répréhensibles se sont développées ces dernières années, c'est d'abord du fait des choix politiques qui ont soutenu la marchandisation du sport.

Le Front de Gauche porte une autre conception de la compétition sportive qui s'inscrit dans le respect de règles communes et de ses partenaires autant que de ses adversaires. Nous défendons un sport respectueux de l'être humain, qui soit porteur d'une éthique et de valeurs de solidarité. En offrant à chacune et chacun l'occasion d'expérimenter et de repousser ses limites personnelles, le jeu peut ainsi être un facteur de progrès individuel et collectif et contribuer à construire de véritables solidarités, à condition qu'il ne soit pas écrasé par l'enjeu. Pour cela, il est important de développer l'éducation dès le plus jeune âge au respect de soi et de tous.

- Réaffirmer l'exemplarité d'un sport d'excellence porteur de valeurs éducatives ;
- Soutenir le sport de haut niveau non professionnel et l'activité handisport ;
- Faire de la lutte contre la violence, la corruption et les discriminations, une priorité nationale avec une déclinaison dans chaque territoire ;
- Mettre en place un cahier des charges pour les organismes d'information et les médias, qui permette de valoriser un sport respectueux de l'être humain porteur d'une éthique et de valeurs éducatives condamnant toutes formes de tricherie, de dopage, de violence, de corruption et de discriminations (racisme, homophobie, xénophobie, sexisme, etc.) ;
- Abroger la Loi sur l'ouverture au marché des paris sportifs en ligne ;
- Encadrer de manière stricte l'activité et les rémunérations des agents sportifs et limiter les transferts qui ont transformé les sportifs en véritables marchandises.

**AGIR TOUT DE
SUITE POUR**



Une pratique du sport de haut niveau en lien avec le développement du sport pour tous et un sport professionnel mieux encadré

La haute performance sportive sera soutenue comme un élément essentiel de création de richesses, qu'elles soient culturelles, économiques ou technologiques... Ces richesses doivent être mises au service du développement du sport pour toutes et tous. La pratique du sport professionnel devra viser des objectifs humanistes, d'éducation, de progrès pour toutes et tous.

Les athlètes français sont parmi les meilleurs mondiaux grâce à l'efficacité de la structuration et la qualité de notre système de formation. Aujourd'hui d'autres pays nous ont imité et nous rattrapent du point de vue de la formation. Nous accusons un retard croissant en matière de recherche et développement appliqué au sport et en centres d'entraînement pour la préparation au plus haut niveau.

AGIR TOUT DE SUITE POUR

- Renforcer les centres de formation, d'entraînement et de recherches, tels que les CREPS, l'INSEP ou le Centre national des sports de la défense (CNSD) ;
- Sécuriser le parcours des sportifs professionnels, de la formation à la reconversion et instaurer un salaire minimum et un salaire maximum ;
- Créer un fond de solidarité, abondé par les clubs professionnels, pour la reconversion des jeunes en cas d'échecs en centre de formation et des joueurs sans contrats ou en fin de carrière ;
- Favoriser l'accès aux équipes professionnelles de jeunes sportifs issus des centres de formation ;
- Refuser toutes formes de défiscalisation et de réduction de cotisations sociales sur les revenus des sportifs professionnels ;
- Abroger la Loi sur l'ouverture au marché des paris sportifs en ligne ;
- Interdire la cotation en bourse des clubs professionnels et limiter les investissements privés ;
- Obliger tout sportif sélectionné dans une équipe nationale à être fiscalement domicilié en France ;
- Instaurer un lien juridique précis entre toutes équipes professionnelles et un club amateur.

Un sport vecteur de paix et de solidarité internationale

La France agira pour un sport vecteur de paix et de solidarité internationale, d'égalité entre les hommes et les femmes, notamment à l'occasion des grandes manifestations nationales et internationales et de celles de l'olympisme. Elle agira pour la libre circulation des athlètes dans le monde et l'élimination de tout trafic mondial des jeunes athlètes. Elle renforcera la coopération internationale pour le développement du sport dans les pays en voie de développement.

Un budget ambitieux pour soutenir nos exigences

Le budget national consacré au sport n'a jamais dépassé les 0,2% du budget national avec une prédominance de fonds extra budgétaires qui dépendent à 80% du financement de la Française des Jeux. C'est pourquoi nous proposerons de financer le sport de manière plus équitable avec un budget de l'Etat consacré aux activités physiques et sportives qui soit dès à présent doublé, puis d'évoluer vers 1% du budget de l'Etat, en fin de mandature, hors crédits extra budgétaires. Nous augmenterons significativement la « taxe Buffet » sur les droits de diffusion des manifestations sportives à la télévision. Enfin, ce budget sera abondé par la création d'un prélèvement sur les capitaux financiers issus de la commercialisation des produits sportifs.



**FRONT
DE GAUCHE**

Place au peuple !



Une nouvelle ambition

2012

pour le sport français

L'humain d'abord



Contact

Lydia Martins Viana, conseil national de campagne

Eric Coquerel, conseiller de Jean-Luc Mélenchon

Nicolas Bonnet, commission sport du PCF

fdg.sport@gmail.com

